



L'UNSA VOUS INFORME !

Paris, le 3 mars 2020

EN QUELQUES MOTS...

Ce 28 février 2020, la Direction RH a souhaité organiser une première réunion d'information CORONAVIRUS (COVID-19).

L'objectif de cette rencontre était de faire un point sur les dernières évolutions et d'échanger sur les diverses actions et réflexions engagées par l'Entreprise.

permis de mettre en avant certaines omissions et « adaptations terrain » nécessaires pour les métiers en contact direct avec les clients que sont la Vente, l'Escale, l'accompagnement des Trains, la conduite, la SUGE, les prestataires extérieurs et le domaine Matériel.

L'UNSA-Ferroviaire avait interrogé la Direction sur le volet rémunération du salarié se trouvant imposé la mise en quarantaine.

Sujet rémunération qui, pour l'UNSA-Ferroviaire, méritait un véritable engagement de la Présidence SNCF. C'est donc chose faite ce 28 février...

Pour rappel :

Seule l'UNSA-Ferroviaire avait anticipé, 1 mois à l'avance, ce risque de voir arriver une épidémie ou pandémie pouvant toucher notre Entreprise, en provoquant une audience auprès de la Direction. (Voir tract du 4 février)

La réactivité, l'anticipation et la pertinence d'action de l'UNSA-Ferroviaire auront

Pour tous les salariés concernés par une mesure de confinement, l'Entreprise s'engage au-delà des mesures prises par les pouvoirs publics, en assurant à la fois le versement des indemnités journalières (sans décompte du jour de carence) mais elle versera aussi les **Eléments Variables de Solde (EVS) !!!**

(Voir GRH00984)

Ce 28 février 2020, c'est donc un retour sur ce qui est déployé et ce qui est encore en cours de déploiement dans l'Entreprise qui a été de nouveau présenté, avec des actions et des engagements majeurs.

Ce qu'il faut principalement retenir aujourd'hui des actions engagées chez SNCF :

- ✓ Une taskforce (force opérationnelle) anime un réseau Pandémie au sein du groupe SNCF et effectue des points quotidiens ;
- ✓ Une note hebdomadaire est adressée aux dirigeants des sociétés ou d'activités et aux Directeurs d'Établissement ;
- ✓ Il appartient à chaque activité de s'organiser pour gérer les informations, les questions, les attentes et sujets opérationnels à traiter ou à anticiper, avec leurs correspondants Pandémie et leurs DRH.

Quelles sont les principales consignes à appliquer actuellement ?

Trois situations principales « type » sont identifiées :

1) Suite à un déplacement professionnel ou personnel dans une zone à risque :

Toute personne arrivant d'une zone à risque et définie par la taskforce doit être confinée 14 jours. Elle doit informer son employeur en justifiant sa situation.

2) Pour toute personne ayant une suspicion de symptômes, il y a lieu :

- D'appliquer l'isolement ou le confinement à domicile ;
- D'appeler le 15 (SAMU) ;
- De faire vérifier la suspicion par les équipes médicales spécialisées.

3) Pour toute personne ayant été potentiellement en contact avec une personne exposée à un risque :

Informez son manager par téléphone (ou RH) en expliquant sa situation.

Quel rôle doit tenir le manager ?

- Avoir une vigilance accrue des déplacements effectués par ses collaborateurs ;
- Il est demandé à l'ensemble de l'encadrement de diffuser les informations et les règles à appliquer à leurs équipes, que ce soit lors de points 5mn, d'audioconférences ou de toutes autres possibilités...

Quel comportement doit adopter l'agent ?

Il est demandé aux agents de respecter scrupuleusement les consignes et informations applicables et d'être extrêmement vigilants.

Quelles sont les difficultés rencontrées aujourd'hui ?

La pénurie de gel hydro alcoolique, lingettes et masques est une véritable problématique. Si ces derniers ne sont pas, pour l'instant, distribués automatiquement, il faut néanmoins retenir que les mises à disposition et les commandes - en volume important - sont en cours.

**POUR TOUS LES SALARIÉS DU GPU,
LES MESURES D'HYGIÈNE
ET SANITAIRES SONT
À APPLIQUER RIGOREUSEMENT !!**

**Malgré tous les efforts de l'Entreprise,
nous revendiquons :**

- ✓ Une information régulière à destination de TOUS les salariés du GPU,
- ✓ Une dotation individuelle d'un « kit avec masque » et d'un gel hydro alcoolique,
- ✓ La communication du numéro d'un référent,
- ✓ Les numéros des médecins de l'Agence Régionale de Santé (ARS) ou affiliés.

**L'UNSA-Ferroviaire y veille et continuera
à interpeller la Direction dans l'intérêt
de tous !**